



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/087

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE
CABANAC ET VILLAGRAINS AU COMITÉ DE DIRECTION
DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/087

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE CABANAC ET VILLAGRAINS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU

Vu l'article 3-1-1 des statuts de la Communauté de Communes qui mentionne que la promotion du tourisme, dont la gestion des offices de tourisme,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 5 modifiant les articles L 2231-9 et L 2231-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les « dispositions communes aux stations classées et aux Offices de Tourisme »,

Vu la délibération 2005/49 du 23 septembre 2005 portant création de l'EPIC,

Vu la délibération 2008/84 du 24 avril 2008 portant renouvellement des membres de l'EPIC,

Vu la délibération 2014/44 du 22 avril 2014 portant renouvellement des membres de l'EPIC,

Vu la délibération 2020/076 du 28 juillet 2020 portant désignation des représentants au Comité de direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Vu le courrier de la commune de Cabanac et Villagrains en date du 4 mai 2022 demandant le remplacement du délégué suppléant de la commune à cette instance,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

En 2005, la Communauté de Communes de Montesquieu a créé l'Office de Tourisme de Montesquieu.

Comme le prévoient ses statuts, l'Office du Tourisme de Montesquieu est administré par un Comité de Direction de 21 membres dont 13 (titulaires et suppléants) désignés sur proposition du Conseil Communautaire, étant entendu que le Président de la Communauté de Communes est membre de droit du Comité de Direction.

A cela, s'ajoutent 8 membres (titulaires et suppléants) représentant les associations ou organisations locales intéressées au tourisme (associations chargées de l'animation touristique). Comme déterminé dans les statuts de l'Office de Tourisme, ces professionnels sont désignés selon la procédure suivante :

Le Comité de Direction délibère sur toutes les questions liées au fonctionnement et à l'activité de l'Office de Tourisme, et notamment :

- l'organisation générale des fonctions de l'Office de Tourisme
- les conditions générales de passation des contrats, des conventions et des marchés
- le budget de l'Office de Tourisme
- le rapport annuel d'activité et le compte financier de l'exercice écoulé
- la fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations
- les questions qui lui sont soumises pour avis par le Conseil communautaire

Les élus membres du CODIR de l'Office de Tourisme de Montesquieu représentant la collectivité ont été désignés lors du Conseil communautaire du 13 juillet 2020. Monsieur CLAIR a été nommé délégué suppléant de Madame CAUSSÉ. Suite à la demande de la commune, manifestant l'intérêt de Madame DUCOSSON pour cette fonction, il y a lieu de nommer un nouvel élu pour assurer ces fonctions.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/087

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE
CABANAC ET VILLAGRAINS AU COMITÉ DE DIRECTION
DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU**

Il est proposé d'actualiser la liste des membres comme suit :

Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ayguemorte les Graves	Madame TALABOT	Madame QUELLIEN
Beautiran	Madame LAGARDE	Monsieur NICOL
Cabanac et Villagrains	Madame CAUSSÉ	Madame DUCOSSON
Cadaujac	Madame LALANDE	Madame VAUZOUR
Castres Gironde	Monsieur DUPUY	Madame MOINET
Isle Saint Georges	Madame LAPLAGNE	Monsieur MARRAUD DES GROTTES
La Brède	Monsieur DUFRANC	Monsieur COUTOU
Léognan	Monsieur MOUCLIER	Madame VABRE
Martillac	Monsieur CLAVERIE	Madame POLSTER
Saint Médard d'Eyrans	Monsieur TAMARELLE	Madame COMPAN
Saint Morillon	Madame BOURGADE	Madame DIAZ
Saint Selve	Madame BURTIN DAUZAN	Monsieur AUNOS
Saucats	Monsieur CLÉMENT	Madame ARTOLA

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne Madame Anne-Cécile DUCOSSON membre du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu représentant la Communauté de communes en tant que délégué suppléant de Madame Anne-Marie CAUSSÉ,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220623-2022_087-DE

